



DEPARTEMENT DE LA COTE D'OR  
ARRONDISSEMENT DE BEAUNE

## Compte rendu du Conseil Municipal Ordinaire du Jeudi 13 octobre 2011

**Présents :** MM. GANEE Roger, GANEE Jean-François, IMBERT Alain, DA SILVA Carlos, TRAPET Edouard, BOULAHYA Rachid, GELIN Yves et Mmes LESEUR Sandrine, ROUX Michèle, CARREAUD Catherine, HOSTALIER Valérie

**Absent excusé :** M. TRUPIANO Alexandre (procuration à Mme HOSTALIER Valérie)

**Absents non excusés :** MM. ROUX Didier et MACHUREAU Régis

**Secrétaire de séance :** Monsieur IMBERT Alain

La séance est déclarée ouverte à 20 heures 30.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques au procès-verbal de la séance du jeudi 8 septembre 2011. Remarque de Madame HOSTALIER Valérie, adjointe à la vie scolaire : « elle estime que M. le Maire lors de sa réponse verbale concernant le PAV de la Rue du Couvent (compétence de l'intercommunalité «Rives de Saône») a été une agression personnelle ».

Le compte-rendu du Conseil Municipal du jeudi 8 septembre 2011 est approuvé par 6 voix pour, 3 abstentions et 3 voix contre.

### **1/ Opération « Cœurs de Village + » : boulangerie-pâtisserie**

Présentation par M. IMBERT Alain, adjoint en charge des travaux, de l'opération. Il rappelle les coûts financiers (montant des travaux, partenaires financiers avec les subventions attendues) et présente les différents lots avec les entreprises ayant travaillé et fait passer aux conseillers des photographies de la future devanture de la boulangerie.

La réception des travaux est programmée le vendredi 14 octobre 2011. M. IMBERT Alain propose aux conseillers municipaux une visite des lieux le même jour dans la matinée.

L'état des lieux est fixé au lundi 17 octobre 2011 avec Maître BILBAULT Astrid, huissier de justice à Saint-Jean-de-Losne.

Le bail commercial et la remise des clés seront effectués à l'étude de Maître LUPATIN Thierry, notaire à Saint-Usage.

L'inauguration est prévue la deuxième quinzaine de novembre 2011 en présence des partenaires financiers et des entreprises.

### **2/ Urbanisme**

- **Mise en place de la taxe d'aménagement** : dans le cadre de la loi de finances rectificative du 29 décembre 2010 qui modifie l'actuel régime de fiscalité de l'aménagement urbain, la taxe locale d'équipement (TLE), actuellement en vigueur sur le territoire communal, est remplacée par la taxe d'aménagement.

Cette dernière est instituée de plein droit pour les communes dotées d'un PLU et est établie sur la construction, la reconstruction, l'agrandissement des bâtiments et aménagements de toute nature nécessitant une autorisation d'urbanisme.

Après avoir entendu les explications de M. le Maire, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité** d'instituer la taxe d'aménagement au taux de 2,5 % (idem au taux de la TLE actuelle) sur l'ensemble du territoire communal à compter du 1<sup>er</sup> mars 2012.

- **Droit de préemption parcelles ZB 369 ET ZB 370 – La Cour** : M. GANEE Jean-François étant intéressé dans ce dossier ne prend pas part au vote. Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur ce dossier, **le Conseil Municipal décide par 11 voix pour de ne pas exercer** son droit de préemption sur les biens cités ci-avant.

- **Droit de préemption parcelles AC 239 ET AC 241 – Route de Beaune** : Après avoir entendu les explications de M. le Maire sur ce dossier, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens cités ci-dessus.**

### **3/ Personnel communal**

Vu l'ouverture provisoire pour l'année scolaire 2011/2012 d'une 3<sup>ème</sup> classe à l'école maternelle et le besoin de personnel, le Conseil Municipal **décide à l'unanimité de créer un poste en contrat aidé** en qualité d'ATSEM à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2011 pour une durée hebdomadaire de travail de 20 heures/semaine et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce contrat. Les entretiens de recrutement se dérouleront le jeudi 20 octobre 2011.

### **4/ Communications du Maire**

- **Participation 94<sup>ème</sup> congrès des Maires Paris Novembre 2011** : Vu la participation de M. le Maire à ce congrès se déroulant du 22 au 24 novembre 2011, **le Conseil Municipal décide par 1 voix contre, 1 abstention et 10 voix pour** de régler les frais de participation pour un montant de 90 €.

- **Vœu pour renonciation amputation 10 % cotisation CNFPT** : Vu le courrier du CNFPT Paris en date du 15 septembre 2011 et le communiqué de presse de l'AMF en date du 28 juin 2011, **le Conseil Municipal décide par 1 abstention et 11 voix pour**, de demander que soit rétabli le taux plafond de 1 % de la cotisation versée au CNFPT par les employeurs territoriaux pour la formation professionnelle de leurs agents et de transmettre copie de cette décision à M. le Président du CNFPT Paris.

- **Prévision prochain conseil municipal** : jeudi 17 novembre 2011.

### **5/ Questions diverses**

- M. TRAPET Edouard fait remarquer la présence, à nouveau, de déjections canines impasse des Ecoles et place des Ecoles. L'information sera transmise au brigadier-chef de la police municipale ainsi qu'aux employés communaux. Un courrier sera également adressé à tous les possesseurs de chiens dans ce secteur.
- M. GELIN Yves, dans le cadre de ses fonctions de vice-président du SBV Comité de la Bièvre, fait le point sur les dossiers en cours : rejet demande modification des statuts par la commune de Brazey-en-Plaine, refus de modifier le calcul des cotisations dues par les communes, maintien du taux de subvention du Conseil Général de 20 % pour les travaux rivières, travaux de rivières pour 2011/2012, zones humides répertoriées sur le bassin et projet d'achat d'une zone humide sur le territoire de Bessey-les-Citeaux/Izeure.  
De même, il fait un compte rendu de sa rencontre, à la demande de M. GANEE Jean-François, avec M. JAYE Pierre, président de l'AF de Saint-Usage et M. LANIER, technicien au SBV concernant, le problème d'écoulement du cours d'eau situé au Port Bernard, de la nécessité d'installer un clapet à la sortie du busage côté Saône et aussi la pose d'un autre clapet sur l'évacuation des eaux pluviales du parking de mise à l'eau des bateaux chemin du camping. M. GELIN Yves, en qualité de conseiller municipal, fait remarquer qu'il faudrait prévoir l'entretien du fossé au Pâtis de la Borde situé derrière les habitations route de Saint-Jean-de-Losne afin de permettre une meilleure évacuation des eaux pluviales.
- Mme CARREAUD Catherine relate sa rencontre avec un élu et un animateur de la commune d'Aiserey concernant l'espace « Jeunes ». Le Maire rappelle que, contrairement à la commune d'Aiserey, la compétence enfance/jeunesse relève de la Communauté de Communes « Rives de Saône ». Cette dernière a déjà mis en place un tel lieu de rencontre pour les jeunes sur le canton de Seurre et que malgré plusieurs demandes, pour le moment, rien sur le canton de Saint-Jean-de-Losne.
- Mme HOSTALIER Valérie fait un compte rendu de la réunion du 19 septembre dernier à laquelle elle a assisté concernant la création d'une micro-crèche par des assistantes maternelles à Aiserey. Ce type de projet relevant de la compétence de la Communauté de Communes « Rives de Saône », tout comme l'espace « Jeunes », M. IMBERT Alain, vice-président en charge des travaux, se propose auprès de Mmes. CARREAUD Catherine et HOSTALIER Valérie de prendre attache auprès de M. BONNAIRE Roland, vice-président en charge de l'enfance/jeunesse, pour convenir d'un rendez-vous afin d'évoquer ces sujets.

Fin de séance : 22 heures 25